

Code d'article 254.35

Description RÉCIPIENTS RECTANGULAIRES

Catalogue HOS 160

Mise à jour 02/08/2026 05:31:24

Spécifications du produit

Unité de mesure	CENT
Dimensions	17,3x12,3x7,5 CM
Matériel	KRAFT
Couleur	NATUREL
Grammage	320 + 26 PE G/M2
Capacité du conteneur	1000 ML
Poids net d'une unité (g)	21,00
Code Décision 97/129/CE	C/PAP 81


Codes

Intrastat	48236990
ITF14	18420499254354
EAN13	8420499254357

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet

Unités / paquet	50
Dimensions paquet (cm)	16,50 x 46,50 x 11,00
Poids brut colis (kg)	1,15
Volume paquet (m³)	0,0084398
Code Décision 97/129/CE	PP 5

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton	300
Paquets /carton	6
Dimensions carton (cm)	37,00 x 38,50 x 46,67
Poids brut carton (kg)	6,90
Volume carton (m³)	0,0664814
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Palette

Cartons / couche	6
Cartons / palette	18
Conditionnement (U base x couches)	6 x 3
Poids (kg)	148,20
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du produit


Recyclable



Micro-ondes



-18°C/+120°C



Résist. graisses



Cash & Carry

Composition des matériaux du produit

Matériel	%	Poids (g)
KRAFT	92,49	19,42
PE	7,51	1,58

Certificats

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR).



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

Regulation (EC)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Ce produit est certifié FSC Mix Credit. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.



Produit exempt de substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). Ils ne sont pas utilisés dans le processus de fabrication du produit.



Produit sans bisphénol A (BPA).

Compatibilités

254.36 COUVERCLES RÉCIPIENTS RECTANGULAIRES
254.37 COUVERCLES RÉCIPIENTS RECTANGULAIRES
280.44 POTS À INSERER
280.45 POTS À INSERER AVEC 2 COMP.

Image du paquet

